

Le Président

DECISION

N°D-D22/240 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Délégation est donnée à Monsieur David JOLLY, Directeur du service de contrôle de gestion pendant l'absence du Directeur général délégué le 28 et 29 avril 2022, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac tous actes et décisions, à l'exception des décisions mentionnées aux points 9° et 10° de l'article 10 du décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004, des actes effectués en tant que personne responsable des marchés, de la convocation du conseil d'administration et de la signature des contrats de travail.

A Paris, le 7 avril 2022.

Emmanuel KASARHÉROU